

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOY, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

ESPAGNE.

Madrid, le 15 juin. — Les lettres de Navarre, recues par le courrier d'hier, annoncent que Santos-Ladron parcourt toutes les villes et tous les villages de cette province, passant en revue les volontaires royalistes, les engageant à se tenir prêts à défendre de nouveau les droits de l'autel et du trône, et leur annonçant qu'ils auront bientôt à combattre de nouveaux ennemis bien plus redoutables que ceux qu'ils ont déjà combattus. Le Trapististe, disent ces lettres, accompagne Santos-Ladron, et prêche partout sur les places publiques une nouvelle croisade.

Barcelone, le 15 juin. — Notre capitaine-général a expédié il y a deux jours, une circulaire à toutes les autorités des villages de la côte pour leur recommander de se tenir sur le qui vive, étant instruit qu'un débarquement devait avoir lieu; mais S. Exc. avait été instruite trop tard, car le jour même où il envoyait sa dépêche, les équipages de deux corsaires colombiens, débarquaient sans obstacle vers la tour de Garraf, qui n'est éloignée d'ici que de cinq lieues, et après s'être pourvus de ce dont ils avaient besoin, ils se sont rembarqués et ont pris le large. (*)

ANGLETERRE.

Londres, le 23 juin. — Des lettres du Port-au-Prince, à la date du 4 mai annoncent que le gouvernement haïtien a rendu un décret qui élève de 7 à 12 p. 0/0 les droits d'importation des marchandises anglaises. Le motif assigné à ce décret qui prive les marchands anglais de la préférence dont ils jouissaient sur ceux des autres nations, est l'indignation de Boyer, en voyant que nous n'avons pas reconnu l'indépendance d'Haïti en même tems que celle des nouveaux états de l'Amérique du sud. Les importations en marchandises de notre pays sont évaluées à un million sterling, mais il y aura une grande diminution, parce que les autres nations de l'Europe pourront, d'après l'égalisation des droits, entrer en concurrence avec nous d'une manière avantageuse. (Times.)

Le navire *Juliana* est arrivé ce matin, venant de Vera-Cruz, d'où il est parti le 1^{er} mai. Le traité de commerce entre la Grande-Bretagne et le Mexique avait été adopté par le congrès à une grande majorité, et M. Molier se préparait à quitter Mexico sous peu de jours. Le vaisseau de S. M., *Egerie*, l'attendait à Vera-Cruz pour le transporter en Angleterre. Tout était tranquille en Mexique.

Le bill relatif à la diminution des droits sur l'impression des journaux a été lu pour la seconde fois à la chambre des communes. Celui présenté par M. Martin, concernant la cruauté exercée envers les animaux, a été rejeté par 27 voix contre 18.

Le Gange a éprouvé une crue sans exemple et qui a eu les suites les plus désastreuses. Cette nouvelle s'est transmise par l'un des missionnaires résidant à Serampore, qui annonce que dans cette ville et ses environs, plusieurs centaines de maisons ont été entraînées par les eaux du fleuve, et plusieurs milliers d'habitans noyés. La grande maison de la mission, qui renfermait toutes les presses d'imprimerie, a été presque entièrement détruite; mais on est parvenu à sauver une partie des papiers, des caractères et tous les manuscrits. Le nouveau collège, qui est construit sur un terrain plus élevé a été préservé. On ne dit rien de Calcutta, qui est situé sur la rive opposée sur un terrain également plus élevé.

L'agent de Lloyd à Mexico écrit sous la date du 30 mars: Deux bricks anglais ont été frétés par ce gouvernement-ci pour transporter des troupes à Campêche.

FRANCE.

Paris, le 25 juin. — Le *Courrier français* annonce que le portefeuille de la guerre en Espagne est enfin ôté au ministre Aimeric: il est nommé gouverneur de Cadix, et M. Salazar, ministre de la justice, lui succède par *interim*. Cet événement a causé à Madrid quelques troubles parmi les volontaires royalistes qui avaient un protecteur décidé dans leur colonel-général, M. Aimeric. L'*Etoile* cite des lettres de Madrid du 16 qui confirment ce changement dans le ministère espagnol.

Les journaux anglais ont déjà annoncé l'arrestation du général irlandais Devereux, l'un de ceux qui ont servi avec le plus de distinction sous les ordres de Bolivar, pendant la campagne qui vient d'assurer l'indépendance de la Colombie. Le *Courrier français* ajoute aujourd'hui les détails suivans:

Le général Devereux fut arrêté à Rovigo par la police autrichienne et conduit à Venise, où on l'enferma dans l'ancien palais du doge sans qu'il pût obtenir d'autre explication sur le motif de son arrestation, sinon qu'il était l'ami, le compagnon de Bolivar. Le général adressa aussitôt à l'empereur d'Autriche, une lettre pleine de fermeté, dans laquelle il disait qu'il ne pouvait supposer qu'un acte de tyrannie, aussi odieux que celui qui venait d'être exercé à son égard, eût été avec le consentement de S. M. qu'il voyageait avec un passeport américain; qu'il était chargé des intérêts d'une compagnie qui avait entrepris l'exploitation des mines de la Colombie,

et que si son arrestation se prolongeait, le gouvernement autrichien deviendrait responsable des dommages qui en résulteraient.

Cette lettre fut envoyée à Milan où se trouvait l'empereur. Par un hasard singulier, un Italien qu'on avait mis auprès du général pour lui servir d'interprète, fut reconnu par lui pour avoir servi long-tems sous ses ordres dans l'armée colombienne.

Quinze jours après l'arrestation du général Devereux, la réponse arriva de Milan; elle contenait l'ordre pur et simple de sa mise en liberté avec injonction de quitter Venise et l'Italie dans les vingt-quatre heures. L'employé qui lui signa cet ordre essaya de lui adresser quelques excuses, lui disant que son arrestation n'avait été qu'une méprise; que cette circonstance ne devait pas lui inspirer de ressentiment contre le régime autrichien, ni l'empêcher de revenir en Italie. « Si jamais, répondit le général, je reviens en Italie, tant que la domination autrichienne y serait établie, je n'y reviendrais que l'épée à la main. »

Le général Devereux est arrivé avant-hier à Paris, et il en est reparti ce matin pour Londres. (*)

Hier à l'hospice de l'Ouest, dit des Capucins, bâti sur d'anciennes carrières, il s'est formé une excavation, sous le lit d'une femme malade, et elle a disparu en un instant au fond d'un trou d'une assez grande profondeur. Cet accident a causé le plus grand effroi parmi toutes les personnes présentes. Un jeune élève en pharmacie est le seul qui ait gardé son sang froid; il a couru chercher des cordes pour retirer la malheureuse engloutie, et il est descendu lui-même dans les décombres; bientôt la corde casse, mais il a le bonheur de pouvoir la rattacher, et il parvient enfin à retirer cette femme tandis qu'elle respirait encore.

Un nouvel incendie s'est manifesté à Bordeaux le 18 dans une corderie établie depuis environ quinze mois, rue du Gascq. Toutes les marchandises et les outils ont été bientôt la proie des flammes sans qu'on ait rien pu sauver.

Un avoué de Toulouse a porté plainte contre un chef d'escadron qui lui avait donné un soufflet. L'officier a fait défaut, et le tribunal l'a condamné à six mois de prison, à 200 fr. d'amende envers l'état, et à 5,000 fr. de dommages et intérêts envers la partie plaignante.

M. le préfet du Bas-Rhin vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les maires de son département:

« Messieurs, un grand nombre d'ouvriers, d'indigens, de déserteurs étrangers, arrivent journellement en France des pays situés au-delà du Rhin; les autorités françaises de la frontière les accueillent trop facilement par humanité, et lorsqu'ensuite quelques-uns de ces individus sont renvoyés du royaume dans leur patrie, soit pour cause de mauvaise conduite, soit après avoir subi une condamnation pour vagabondage, soit enfin parce qu'ils n'ont aucun moyen d'existence, la police des pays ci-dessus mentionnés refuse de les admettre, et les force ainsi de rentrer en France. Il importe essentiellement de mettre un terme à cet état de choses onéreux pour nous et trop long-tems toléré. Je vous prie en conséquence, Messieurs, de donner sur le champ les ordres les plus précis pour que l'entrée du territoire français soit sévèrement interdite, et sans aucune exception, aux indigens et à tous ceux qui n'ont que leurs bras pour moyen d'existence, qui sont sujets des puissances étrangères, lors même qu'ils auraient des passeports réguliers ou des livrets, à moins qu'ils ne soient porteurs d'un acte authentique de leur gouvernement, qui les autorise à venir travailler en France, et qui nous garantisse ainsi que leur retour dans leur patrie n'éprouvera point de difficulté. »

Cours de la bourse du 25 juin. Cours au comptant. 5 p. cent cons. 102.95 c.; 3 p. cent, 75 fr. 95 c.; Emprunt royal d'Espagne, 57 3/4; 16^e série. Act. de la banque, 2202 50. La fin du mois. Cinq pour cent. A 2 heures 102 fr. 90 c.; 3 heures 102 fr. 95 c. Trois pour cent 75 95.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 28 JUIN.

Pour éviter les retards dans l'envoi du journal, on est prié de renouveler les abonnemens qui expirent le 30 juin.

Par arrêté du 19 de ce mois, Sa Majesté a nommé: 1^o. juge d'instruction près le tribunal de première instance de Marche; M. G. G. F. Crossée, actuellement juge audit tribunal, en remplacement de M. Germain, nommé président du tribunal de Saint-Hubert; 2^o. Juge au même tribunal de Marche, en remplacement dudit sieur Crossée, M. A. J. Louvat, avocat à Liège.

(*) Dans la séance du 22 juin à la chambre des communes M. Brougham a demandé à M. Canning, s'il avait connaissance de l'arrestation du général Devereux. M. de Canning a répondu qu'il avait été informé de ce fait par des avis particuliers, mais non par des communications officielles d'après lesquelles aucune démarche pût être faite. Cependant un journal anglais du 24 juin annonce que M. Canning s'occupe de cette affaire avec énergie.

(*) Le consulat de commerce à Cadix a appris que huit corsaires colombiens sont en croisière dans les environs de Gibraltar.

— Les élèves de l'école de droit de Paris et de Toulouse viennent successivement d'ouvrir une souscription en faveur des Grecs. Cet exemple offert par une jeunesse éclairée et laborieuse, ne restera pas sans imitateurs dans les universités de notre royaume. Depuis plusieurs jours il est question d'ouvrir au sein de notre université une souscription destinée aux braves Hellènes.

— Parmi les dispositions que renferme le programme du cérémonial qui sera observé à l'arrivée du prince Frédéric et de son épouse dans le royaume, on remarque les suivantes qui concernent la province de Liège. Le lieutenant-général, commandant le 5^e commandement général, le gouverneur civil et le général commandant la province de Liège, par laquelle L. A. R. feront leur entrée dans le royaume, se rendront à la frontière pour les complimenter. Les bourgmestres des villes par où passeront le prince et son épouse, se rendront avec leurs échevins, à une certaine distance de la ville et les complimenteront également. Dans la ville de Liège, les troupes seront rangées en bataille au moment du passage du prince. M. le commandant de la place et l'état major iront aussi au-devant du prince, auquel seront rendus les honneurs militaires. L. A. R. doivent passer la nuit à Liège; il sera placé à leur logen ont une garde de 60 hommes, commandés par un capitaine et un lieutenant.

— Le roi de Prusse, pour simplifier l'administration du ministère du commerce et de l'industrie, en a ordonné la dissolution à compter du 1^{er} juillet prochain, et la réunion au ministère de l'intérieur.

— Voici ce que rapporte l'*Observateur Autrichien* du siège de Navarin : le 11 mai, Ibrahim-Pacha, s'empara après une attaque très vive du Vieux-Navarin et la garnison demanda, le 12 à capituler, mais à des conditions qui firent rejeter sa demande.

Tout annonçait la reddition prochaine de la place; sa longue résistance paraissait même inexplicable, si l'amiral Miauli, n'eût réussi antérieurement à pénétrer à travers la flotte égyptienne dans le port et à y jeter des renforts d'hommes et de vivres et si des officiers européens, entr'autres le général Santa-Rosa, connu dans la révolution du Piémont n'eût dirigé les opérations de la défense.

L'*Observateur* rapporte ensuite l'incendie de la flotte égyptienne dans le port de Modon; il s'agit de voir à présent ajoute le gazetier autrichien, « quelle influence ces événements auront sur les opérations du siège. »

— Une affaire de sorcellerie a été jugée il y a quelque temps, par le tribunal correctionnel de Douleus, en Picardie. Nous empruntons à un journal de Bruxelles les détails suivans qui nous ont paru très-curieux; ils sont extraits de la déposition d'un témoin entendu dans la cause : Paque, charbon, demeurant à la Vicogne.

« Il y a cinq ans environ, a-t-il dit, ayant besoin d'argent, je me rendis à Amiens chez un cabaretier, où je fis connaître à un de mes amis le but de mon voyage. Bourry, témoin de la conversation, m'annonça qu'il pouvait me procurer de l'argent à très bon compte. Il me dit que pour cela il fallait faire quelques avances; huit jours après, je fus le trouver et il me déclara qu'il fallait me vendre au diable. Il me demanda 200 fr. pour assembler le conseil du diable. Je les lui donnai. A l'aide de ces moyens, il a bien touché de moi sept à huit mille francs. Enfin il fut convenu que pour 4 louis il me ferait avoir 400,000 fr. Je ne pus en donner que deux. Nous partîmes un jour, moi, Bourry, Flaque et un sieur de Noyencourt, pour le bois de St.-Servais : Là, Bourry ôta d'une de ses poches un morceau de papier écrit qu'il nous fit tenir chacun par un coin; il était alors minuit. Flaque fit trois apellations. Le diable ne parut pas. Alors de Noyencourt et Bourry dirent qu'il fallait changer de canton, afin que je n'eusse pas aussi loin à aller pour porter mes 400,000 francs. Le bois de Nevar fut désigné. Nous y fûmes à un jour indiqué. Ma fille était avec moi, parce que Bourry m'avait dit qu'il fallait que mon premier-né assistât à l'opération. Bourry appela le diable en se servant de mots latins que je ne connais pas. Le diable parut. Il avait une lévite rougeâtre-bleuâtre, un chapeau galonné, il portait un grand sabre, sa taille était d'environ 5 pieds 6 pouces. Son nom était Robert, et celui du valet qui l'accompagnait Sadaic. Bourry dit au diable :

« Voici un homme que je te présente; il désire avoir 400,000 fr. pour quatre louis. Peux-tu les lui donner? » Le diable répondit : « Il les aura » Alors, supposons que vous êtes le diable, M. le président... (Eclats de rire universels) je lui présentai l'argent et il m'imposa l'obligation avant la délivrance des fonds de faire le tour du bois en 45 minutes avec Bourry et Flaque. Bourry nous fit traverser le bois et perdit un de ses souliers dans la course. Il le chercha et le retrouva. Je lui dis que je venais de voir une table avec des chandelles dessus. Alors il me dit : « Tais-toi, ton affaire est manquée. » Arrivé devant le diable celui-ci s'écria : « F... gueux, f. scélérat, tu as traversé le bois au lieu d'en faire le tour; soas cinq minutes, retire-toi sans te retourner, ou sinon je te réduis en poudre. » Une autre opération eut encore lieu dans le même bois et avec les mêmes circonstances. Cette fois le tour du bois fut fait dans le tems donné. Lorsque je demandai l'argent, le diable me dit : « Adresse-toi au bureau. » C'était un buisson. L'argent n'y était pas. Mais le diable ajouta qu'il se trouverait le lendemain dans la cave de Flaque. Je fus donc le lendemain chez Flaque, accompagné de ma femme et de celle de Guédon pour y recevoir l'argent promis; mais Bourry nous mit à la porte en annonçant qu'il allait se plaindre au procureur du roi. C'est alors que je reconnus que j'étais trompé. »

Il est à remarquer que les villages qui ont servi de théâtre à toutes ces misérables superstitions sont voisins du principal séminaire des jésuites en France : ce qui prouve que ces bons pères spécialement dévoués à l'instruction, se sont beaucoup plus occupés à faire la guerre à la philosophie qu'à l'ignorance, depuis dix ans qu'ils ont choisi la Picardie pour centre de leurs opérations et de leurs missions. Y. H.

Liège, le 26 juin.

A. M. l'éditeur du journal MATHIEU LAENSBERGH.

Comme l'impression d'un livre, quel qu'il soit, n'est pas chose très-commune dans notre ville, j'ai été étonné, monsieur, que vous n'avez rien dit de la traduction française qui a paru il y a déjà quelques semaines, d'une brochure allemande sur un sujet

très-important : il s'agit de la *Conversion de familles catholiques-romaines, dans le grand-duché de Bade, au christianisme évangélique*, par le docteur TZSCHURNER. Mon objet n'est point de vous occuper ici du mérite littéraire ou même philosophique de cette production, qui se distingue cependant, il faut le dire pour être juste, par un esprit de modération qui inspire trop rarement les controversistes. Je me contenterai de vous offrir quelques réflexions sur l'événement qui est l'objet de cette relation.

Le curé de Mulhausen sur le Worms s'attachait principalement, dans ses sermons, aux développemens de la morale de l'évangile; il édifiait et persuadait ses paroissiens; le vicariat de Bruchsal trouvant cette méthode peu orthodoxe, s'avisait de l'interdire, et le bon curé allemand fut privé de son poste pour avoir suivi l'exemple de Fénelon et de Massillon, qui, comme on sait, s'attachaient beaucoup plus à l'enseignement de la morale qu'à celui des dogmes. Ces vénérables prélats croyaient entourer les dogmes d'un respect d'autant plus inébranlable qu'ils les exposaient moins aux discussions des hommes peu éclairés sur ces matières. On ne sait si le même motif ou quelque scrupule mal fondé excitait le curé de Mulhausen à suivre leur exemple; quoiqu'il en soit, la contradiction, disons mieux, la persécution exaspéra ce curé; il abjura le catholicisme; et avec lui le seigneur du village et tous ses paroissiens furent perdus pour la communion romaine.

Je n'examinerai pas si ces conversions valent la peine que les catholiques zélés en éprouvent beaucoup de regret : ce qu'il y a de certain, c'est qu'un homme qui, par son seul exemple, a entraîné tous ses paroissiens dans son abjuration, malgré les obstacles de tout genre qu'ils ont eus à vaincre, devait avoir, pour cela, acquis par sa conduite et ses mœurs, une autorité morale bien extraordinaire, et, pour nous servir des expressions consacrées, si les âmes fortes peuvent se consoler facilement d'une apostasie, ce n'en est pas moins un grand sujet de scandale pour les esprits faibles.

Cependant à quoi tenait-il de l'éviter ce grand scandale? A bien peu de chose, puisqu'il ne s'agissait que de permettre à un curé de village de s'abstenir de discussions métaphysiques dans les instructions qu'il adressait à des paysans. Quelle terrible responsabilité pour celui qui a suscité les premières difficultés, et avec quelle frayeur ne doit-il pas lire ces mots de l'Évangile : *Vae illi per quem scandalum venit*, s'il était de bonne foi dans son intolérance!

Des fautes du même genre ont tout récemment encore produit les mêmes résultats dans quelques villes de France et principalement à Rouen : Des vexations inquisitoriales, des refus inconsidérés de sacrements (1), à cause des liaisons ou de la parenté même de ceux que l'on excommunia de cette façon, pour des fautes étrangères, la déconsidération dans laquelle des missionnaires fanatiques ont placé de bons curés moins austères, ou, pour mieux dire, plus charitables qu'eux; toutes ces causes et cinquante autres semblables, secondées par l'effroi qu'inspire la renaissance du jésuitisme, ont depuis peu fait plus de protestans en France, que n'en avait fait, depuis qu'elle est reconnue, la liberté des cultes non contrariée.

Ne vous semble-t-il pas, monsieur, qu'il peut être de quelque utilité de rapprocher ces exemples, de la conduite si différente du clergé éclairé de nos provinces. Vous avez déjà accordé à la circulaire du ministre du culte catholique et à celle de M. le vicaire-général de notre diocèse, à l'occasion des missionnaires qui cherchaient à s'introduire parmi nous, les justes éloges que ces constitutions véritablement évangéliques avaient mérités. Mais avez-vous assez hautement proclamé la sagesse de ces mesures? Avez-vous assez fait ressortir la différence qu'il y a entre ces hommes sublimes qui se dévouent à la propagation lointaine et périlleuse des lumières de l'évangile dans des contrées sauvages, et ces faux missionnaires, propagateurs du schisme, c'est-à-dire de la division, qui s'en vont, au mépris de l'autorité ecclésiastique constituée, à la honte des bons curés, et comme pour leur faire injure, prêchant et dogmatisant des hommes qui sont déjà entourés de toutes les lumières nécessaires? Qu'en résulte-t-il? Chez les uns, des divisions de familles occasionnées par une exaltation fanatique; chez les autres, le mépris de leur bon pasteur pour lequel ils ne peuvent plus avoir autant de respect depuis qu'ils ont vu, au milieu des solennités qui accompagnent toujours les missions, ces hommes extraordinaires qui ne sont ni curés, ni vicaires, mais qui faisant ostentation d'humilité s'annoncent néanmoins comme des saints envoyés par la providence, pour apprendre ce que les curés ignorent, pour persuader ce que ceux-ci ne savent inculquer. Oh combien M. Barrett a raison de les comparer à des voleurs qui n'entrent pas par la porte à des loups rapaces qui viennent à nous sous la forme de brebis! et quelles grâces ne doivent pas lui rendre les respectables curés des campagnes surtout et tous les hommes religieux de nous épargner les désordres et les scandales qui suivent toujours les missions organisées dans des pays déjà tout catholiques?

Le dernier règlement par lequel le gouvernement a pourvu à ce que désormais tous ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique reçoivent une véritable instruction littéraire, me semble aussi, du moins sous ce rapport, digne de toute notre reconnaissance. L'instruction des ministres du culte, en contribuant à éloigner tous les abus qui font naître les schismes publics, fortifiera d'ailleurs nécessairement le respect et l'estime de la religion elle-même.

Ayons des pasteurs instruits et tolérans, qui gardent leurs troupeaux des atteintes du fanatisme et de la superstition et qui en éloignent soigneusement les loups rapaces; nous n'aurons pas à craindre des abjurations telles que celles de Rouen et de Mulhausen.

Agréé, Monsieur, etc. Y. H.

(*) Voir encore notre n° d'hier, sous la rubrique France.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

La faculté de médecine de notre université a produit récemment une thèse remarquable. M. Courtois, de Verviers, a publié, pour obtenir le grade de docteur, un *tableau topographique des productions naturelles et médicales de la province de Liège*. La situation géographique et géologique du pays, ses mines, ses fleuves et ses marais, ses eaux minérales et ferrugineuses, ses productions végétales et animales, la constitution physique et morale des habitans, l'hygiène spéciale de la province, les maladies et les épidémies locales, la population et les hospices; tels sont les sujets intéressans des principaux chapitres de cette statistique médicale. Comme on le pense bien, M. Courtois a trop bien vu l'étendue de ces matières pour s'imaginer le contraire, chacune de ces parties est loin d'être traitée à fond; c'est un plan qu'il s'agit de remplir; mais celui qui l'a conçu est digne de l'exécuter. M. Courtois nous dit qu'il avait déjà amassé beaucoup plus d'observations qu'il n'en publie dans sa thèse, et qu'il les publiera un jour en français si l'on encourage son premier essai; à coup sûr tous les hommes éclairés de la province applaudiront à une pareille entreprise; bien exécutée, son utilité sera immense; l'avoir tenté est déjà digne des plus grands encouragemens. *V. M.*

Parmi les nombreux écrits périodiques qui se multiplient en France, nous en avons déjà signalé un qui est uniquement consacré à l'instruction et au bien-être du peuple. L'idée de mettre à la portée de toutes les classes de la société des connaissances techniques et pratiques, qui en les éclairant sur leurs véritables intérêts, leur enseignent en même tems à subvenir à tous leurs besoins, est une idée heureuse et philanthropique qui doit obtenir l'assentiment de tous les gens de bien. M. le comte de Las'teyrie, à qui appartient cette idée, était plus que personne en état de diriger un journal vers le but que nous venons d'indiquer; ses vastes connaissances en agriculture et en mécanique, son zèle infatigable pour tout ce qui touche aux intérêts de l'humanité, étaient une garantie de succès pour sa nouvelle entreprise. Il a déjà paru trois numéros qui renferment sur l'économie domestique et sur divers procédés de la chimie appliquée aux arts, des notions importantes. Grâce à ce journal dont l'utilité a été si bien sentie qu'on vient d'être obligé de réimprimer les trois premiers numéros, les procédés scientifiques ne se trouveront plus renfermés comme dans un sanctuaire seulement accessible à quelques privilégiés, la capitale ne sera point la seule à participer à une multitude d'améliorations qui s'opèrent journellement dans l'industrie, et les arts en marchant vers leur perfection répandront leurs bienfaits jusque dans les provinces les plus reculées de la France. (*Courrier français.*)

Mondonville a continué ses débuts à l'Opéra Comique, dans *Jean de Paris* et le *Nouveau Seigneur*. Le rôle du sénéchal, dans *Jean de Paris* lui a été peu favorable. L'air qui sert d'entrée à ce personnage a été l'écueil de beaucoup d'acteurs, et il faut joindre, pour y réussir, la beauté des moyens à la sûreté de la méthode. Dans l'air du *Nouveau Seigneur*, Mondonville a pris sa revanche; il a chanté l'*allegro* surtout, avec une voix charmante, et beaucoup de goût. (*Pandore.*)

Ligier, acteur tragique de l'Odéon, donne en ce moment à Lahaye quelques représentations et se fait applaudir dans les tragédies d'*Hamlet*, *Régulus* et *Othello*.

On a donné sur le théâtre de la cour la *Neige*, et les *deux Mousquetaires*. Cette dernière pièce a beaucoup diverti l'auguste assemblée. On remarquait le nonce du Pape parmi les spectateurs.

Le *Tartuffe* a été joué sur le théâtre de Bourges deux jours avant l'arrivée de M. l'archevêque de Villèle, frère du ministre. Le chef-d'œuvre de Molière a été accueilli avec autant d'enthousiasme que dans les autres villes de France. *Ch. A.*

ANNONCE LITTÉRAIRE.

SOUSCRIPTION.

ENCYCLOPÉDIE PORTATIVE, OU RÉSUMÉ UNIVERSEL DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS, en une collection de traités séparés formant la bibliothèque complète de l'Amateur; par une société de savans et de gens de lettres, sous les auspices de MM. de Barante, de Blainville, Champollion, Cordier, Cuvier, Depping, C. Dupin, Eyriès, de Férussac, Degérando, Jomard, de Jussieu, Laya, Letronne, Quatremère de Quincy, Thénard, et autres savans illustres. Et sous la direction de M. C. Bailly, avocat à la cour royale de Paris, membre de plusieurs sociétés savantes, auteur de divers ouvrages sur les sciences, etc., 80 volumes grand in-32, ornés de planches et de vignettes, impression, papier et couverture de luxe. — On peut souscrire séparément pour chaque traité.

Cet ouvrage, dans lequel un traité concis, complet et méthodique, renfermant un Vocabulaire des mots techniques, un Catalogue raisonné des meilleurs ouvrages et une Biographie des hommes illustres, est consacré à chacune des branches des connaissances humaines, retrace chaque science à ceux qui l'ont étudiée, la fait connaître à ceux qui l'ignorent, et formera par son ensemble la Bibliothèque abrégée et universelle de toutes les classes, de tous les âges, de tous les sexes.

PROSPECTUS.

Les sciences et les beaux-arts, à travers toutes les commotions politiques, ont fait parmi nous d'immenses progrès. Une généreuse émulation s'est établie de toute part entre les savans, et chaque année, chaque jour, ont été illustrés par les plus utiles et les plus importantes découvertes. On a reconnu que l'avancement des connaissances, aussi bien que leur diffusion dans tous les esprits, loin d'être redoutables, sont les plus sûres garanties du maintien de l'ordre; et on a senti que ce n'est point en voulant étouffer ces connaissances qu'on pourra réprimer leurs écarts, mais bien en leur donnant une impulsion tout à la fois scientifique, morale et religieuse.

De nos jours les connaissances ne sont plus resserrées dans le cercle d'un petit nombre d'adeptes, elles sont devenues insensiblement le domaine de toutes les classes; et il n'est pas jusqu'aux gens du monde les plus frivoles, jusqu'aux femmes encore étrangères à ces matières un peu arides, qui ne sentent aujourd'hui le besoin d'avoir sur les sciences quelques notions, ne fût-ce que pour ne pas rester trop en arrière du mouvement général.

C'est pour satisfaire ce désir universel, et en même temps favoriser autant qu'il est en nous cette heureuse tendance des esprits vers un rapprochement utile à toutes les connaissances, que nous avons conçu l'idée de cette Encyclopédie abrégée. Offrir à tous les âges, à toutes les classes de la société, un Résumé des sciences, des lettres et des arts, d'après un plan uniforme; permettre aussi aux savans, aux littérateurs, aux personnes du monde, de ne plus demeurer étrangers les uns aux autres; rendre facile et agréable une instruction variée; initier promptement les jeunes étudiants à tout ce que le génie de l'homme a su enfanter ou reconnaître, décou-

vrir ou créer, et les mettre ainsi en garde, aussi bien contre les méprises de l'ignorance que contre les erreurs d'un savoir partiel; développer le germe des talens naissans et les diriger dans la voie du véritable savoir; en un mot, donner à la France un précis des connaissances humaines jusqu'au point où elles sont parvenues, tel est l'objet de notre vaste et utile entreprise.

L'Encyclopédie portative embrassera le tableau complet des connaissances humaines dans des résumés méthodiques, en sorte que chaque volume formera le Précis particulier d'une science spéciale, ce qu'a permis de faire le nouvel arbre scientifique élevé par le directeur. La plupart des collections du même genre, simples compilations d'élémens hétérogènes ramassés çà et là, présentent à chaque page des contradictions choquantes, des lacunes sans nombre. Dans notre Encyclopédie, chaque traité sera entièrement neuf et au niveau des dernières découvertes; l'ensemble de la composition étant surveillé, et toutes les divisions tracées d'avance par le directeur de l'ouvrage, comme l'a fait le docteur Rees pour la *New Cyclopaedia*, la plus parfaite unité de principes régnera dans tous les traités; une harmonie générale les unira tous. Dans un volume qui servira d'introduction, nous essayerons, en suivant de bien loin sans doute les traces de Bacon et de d'Alembert, de tracer une analyse exacte et rapide des progrès de l'esprit humain, et d'esquisser à grands traits les rapports qui unissent les diverses sciences, les bornes qui les limitent, l'esprit universel qui présidera à leur exposition. La collection sera terminée par une table alphabétique de tous les mots qu'on a coutume de ranger dans tous les dictionnaires et les Encyclopédies françaises et étrangères, avec le renvoi à la page du traité qui en contiendra le développement, de façon à concilier la facilité des recherches avec l'intérêt de la lecture: cette table sera délivrée gratis aux souscripteurs.

Chacun des traités sera précédé d'une INTRODUCTION HISTORIQUE, et suivi, 1^o d'une BIOGRAPHIE, 2^o d'un CATALOGUE, 3^o d'un VOCABULAIRE formant Table alphabétique et analytique. De la sorte chaque volume contiendra dans l'Introduction, l'histoire de la science dont il traitera; dans le texte, l'ensemble et le résumé de ses principes, de son but, de ses moyens, de ses expériences, de ses procédés, de ses applications: dans la Biographie, l'indication des hommes auxquels elle est redevable de ses progrès; dans le Catalogue, un choix et une analyse des ouvrages les plus remarquables qu'elle a enfantés; enfin, dans le Vocabulaire, l'explication des mots qui lui sont particuliers. Ces travaux nécessiteront de grandes recherches; ils n'ont encore été présentés dans aucun ouvrage et ils suffiraient pour donner à nos traités la plus grande utilité. Ainsi chacun d'eux sera véritablement l'encyclopédie de la science qu'il exposera, et leur réunion formera un tout complet, qui sera bien l'Encyclopédie abrégée des connaissances humaines (*).

L'éditeur n'a rien négligé sous le rapport de l'impression, du papier et de l'élégance de la couverture et du format, pour faire de cette collection portative une édition de luxe, qui, par son prix modéré, sera le Manuel nécessaire du savant et de l'amateur, de l'étudiant et des gens du monde; il a pris pour modèles les Classiques français publiés par MM. L. Debure et Lefèvre.

L'ouvrage entier, sans contredit le plus complet et le moins cher de tous ceux du même genre, et qui se recommande encore par la possibilité d'acheter séparément chaque traité, formera 80 volumes, de 250 à 300 pages chacun, qui paraîtront régulièrement, d'abord de mois en mois, puis tous les quinze jours. Autant que possible, on fera paraître un traité, alternativement sur les sciences physiques, morales et littéraires. Les matières étant déjà confiées aux premiers élèves des plus illustres professeurs de la capitale qui doivent les revoir avant la publication, et même qui ont bien voulu se charger de plusieurs traités, aucun retard n'est à craindre dans la publication. Le *Traité d'Astronomie* vient de paraître. La *Physique* est sous presse. Ces traités seront suivis de l'*Agriculture*, de la *Littérature comparée*, de la *Chimie*, du volume d'*introduction*, etc.

L'ouvrage, imprimé avec un caractère neuf de la fonderie de M. F. Didot, sur papier vélin superfin, grand raisin satiné, sera orné de planches, de vignettes dessinées par M. Déveria, et gravées par M. Girardet, et d'une couverture élégamment imprimée: six lectures assureront la parfaite correction du texte.

PRINCIPAUX TRAITÉS DE L'ENCYCLOPÉDIE.

1^o Sciences physiques et d'observation: Physique, mécanique, Astronomie, météorologie, chimie, géologie, minéralogie, botanique, agriculture, zoologie, anatomie et physiologie, médecine, etc.;

2^o Sciences morales et de raisonnement: Arithmétique, mathématiques, géométrie, philosophie, physiognomonie, religion et morale, législation, politique, économie publique, commerce, navigation, guerre, etc.;

3^o Sciences littéraires et d'imagination: Théorie des langues, écriture, rhétorique, littérature, poétique, musique, chorégraphie, peinture, archéologie, science héraldique, géographie, histoire, etc.

Nota. Plusieurs de ces sciences, d'après leur étendue et leurs divisions, se subdiviseront en plusieurs autres, et formeront ainsi plusieurs Traités distincts.

Cette première série des sciences, des lettres et des beaux-arts sera suivie d'une collection de traités sur les arts industriels, à laquelle on peut souscrire dès à présent. Cette seconde série, indépendante de la première, sera publiée concurremment avec elle, dans le cas où le nombre de souscripteurs qui en manifesteraient le désir serait assez considérable.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

On ne paie rien d'avance.

Le prix de chaque volume est fixé, pour les souscripteurs à toute la collection, à

Par la poste, 3 fr. 50 c.

Pour les non souscripteurs, le prix variera en raison de la grosseur du volume et du nombre des gravures.

L'ordre d'inscription au bureau sera celui du tirage des planches pour tout l'ouvrage, et les 4 derniers volumes seront donnés gratis aux personnes qui souscriront pour toute la collection avant la publication de la 2^e livraison.

Pour être souscripteur il suffit de s'inscrire chez P. J. COLLARDIN, imprimeur-libraire, à Liège, où le prospectus se distribue gratis.

COMMERCE.

M. Edmond Degrange, auteur de plusieurs ouvrages sur le commerce, vient d'en publier un nouveau sous ce titre: *de la tenue des livres des agens de change et des courtiers de commerce*. Cet ouvrage offre aux personnes qui s'occupent de finances et de comptabilité un système de tenue des livres différent de ceux que l'on a suivis jusqu'à présent. Il peut jeter de nouvelles lumières sur cette partie importante de la banque et du commerce, et conduire à des simplifications utiles.

(*) Dans les provinces où les cours, les réunions savantes, les riches bibliothèques sont si rares, quelle ne sera pas l'utilité d'un semblable foyer universel des connaissances? Et qui ne voudra, au moyen d'une dépense imperceptible, s'initier agréablement à tous les mystères des sciences?

BOURSE D'ANVERS, du 26 juin.

EFFETS PUBLICS. — Les transactions ont été très-bornées. Pays-Bas, dette active, 59 1/2. Obl. du synd. 99 1/2. Act. soc. comm. 103 1/4.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est placé à 178 0/10. Le Londres court a été demandé à 3976 1/2 A., le 2 mois à 3974 A.; les 3 mois a été offert à 3973; le Paris court s'est fait à 47 3/8 0/10 P., le 3 mois à 46 7/8 0/10; le 2 mois est coté 47 0/10 A. Il ne s'est rien traité en Francfort, coté: le court 36 P., le 6 semaines 35 1/2 1/2 P., le 3 mois 35 1/2 P.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu quelques petits lots de Café Brésil de 36 1/2 à 37 c.; et 200 balles de Havane dont le prix n'est pas connu.

37 Caisses sucre Brésil blanc ont été vendues à fl. 26 3/4, en entrepôt, et 50 caisses Havane blond à fl. 25 1/2.

Il s'est traité environ 80 boucauds de tabac Virginie, dont le prix est resté inconnu.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 25 juin.

Dette act., 59 3/4 60 1/4 60. Différée, 1 1/8 1 1/4 1 3/16. Bill. de chance, 00. Synd. d'amort., 99 3/4, 100, 99 7/8. Rentes remb., 88 3/4 89 88 7/8. Lots d'o., 95 97. Act. soc. de comm. 103 1/4 172 3/8.

ENIGME.

En vrai sultan Mahmoud je règne sur ma cour :
Le glaive me menace et mon trône est de paille ;
En vain un menu peuple autour de moi crie aille,
Je suis pour bien des gens le prophète du jour.

Le mot de la dernière charade est *préface*.

TEMPÉRATURE DU 28 JUIN.

A 9 h. du mat., 15 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 17 d. au-dessus.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le magasin de comestibles et charcuterie de la rue Neuve, n. 964, est transféré rue Pont-d'Ile, n. 26, en face de la brasserie, à l'enseigne du Gastronom. Même maison, premier avec terrasse à louer.

On demande des compositeurs typographes. S'adresser de suite au bureau de cette feuille.

On désire trouver une personne d'un âge mûr, capable d'instruire la jeunesse, prêter des soins dans le ménage. S'adresser au bureau de cette feuille.

On demande une première ouvrière en modes, pouvant en même tems diriger un atelier. S'adresser rue Pont-d'Ile, n° 5.

EXTRAIT du PRIX-COURANT de J. J. PICARD, rue des Mineurs, n° 39, à Liège.

VINS EN BOUTEILLES.

Beaune.	1811 4 50	Château-Neuf	
Meursault.	1812 2 "	du Pape.	1819 1 30
Beaune.	1815 3 50	St. Georges.	1 20
Monthlie.	1815 2 "	Hermitage blanc.	1815 3 "
Pomard.	1818 2 50	Condrieux.	1815 3 "
Beaune.	1819 3 "	Blaye.	1820 1 "
Volnay.	1819 3 "	Pallas.	1820 1 20
Pomard.	1819 3 "	Medoc.	1820 1 50
Nuits.	1819 3 30	St. Esteve Ségur.	1811 2 50
Moulin à Vent.	1819 1 80	St. Esteve Ségur.	1815 2 "
Monthlie.	1820 1 50	Cote blanc.	" 90
Givry.	1820 1 20	Langoiran.	1 20
Bar.	1818 1 50	Graves.	1820 1 50
Champagne.	1819 1 20	Madère sec.	4 "
Johannisberg.	1811 5 "	Calabre.	3 "
Hochheim.	1802 3 60	Malaga vieux.	3 "
Id.	1806 3 30	Frontignan.	2 "
Id.	1811 3 "	Lunel.	1 50
Rheindusbach.	1 80	Beziens.	1 20
Pisport.	1819 1 50	Rhum vieux, 1 ^{re} qualité.	2 "
Erden.	1 20	Liqueurs vieilles superf.	3 30
Tavel.	1819 1 20	E.-de-v. de Cognac 1816.	2 50

Il reçoit en paiement toutes les espèces d'or et d'argent aux taux fixés par les décrets des 18 août et 12 septembre 1810.

(434) Par exploit de Fissette, huissier, en date du 7 juin courant, il a été fait à la dame Elisabeth Donnay, épouse de Jean Martin Sambas, et pour autant que de besoin, à celui-ci même, demeurant ci-devant à Amsterdam, et dont la profession, le domicile et la résidence sont actuellement inconnus, dénonciation de la saisie-arrêt faite es mains du sieur Charles Lamarche, rentier, demeurant rue Haute-Sauvinière, à Liège, à la requête de M^e. Jean-Michel Moxhon, avoué, demeurant à Liège, rue St-Hubert, n° 601, par exploit du même huissier Fissette, en date du 20 courant, et du même contexte, il leur a été donné citation à comparaitre dans le délai de la loi, à neuf heures du matin, à l'audience du tribunal civil de première instance séant à Liège, pour y voir déclarer ladite saisie-arrêt bonne et valable, jusqu'à concurrence de quatre-vingt-deux florins quatre-vingt-neuf cents des Pays-Bas, montant de ladite saisie-arrêt, et en même tems ordonner que les deniers, dont le tiers saisi fera déclaration, seront versés es mains du saisissant jusqu'à concurrence de ladite somme et des dépens. Мохнон, avoué.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

N. J. FABRITIUS a l'honneur d'informer le public qu'il vient de transférer son domicile rue sainte Ursule, n° 889, où il tient un assortiment d'objets de quincaillerie et tout ce qui concerne le commerce d'épicerie.

Le jeudi 30 juin 1825, à deux heures et demie de relevée, il sera procédé par le ministère de M^e. LIBENS, notaire, en présence du juge-de-paix des quartiers du sud et de l'ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Plattes-Pierres, à la vente aux enchères d'une maison, cotée 207, située à Liège, rue du Stalon. S'adresser pour connaître les conditions en l'étude dedit notaire et au bureau de M. le juge-de-paix, susdit.

Différens capitaux à prêter sur billets et hypothèques. S'adresser à J. B. DUMONCEL, rue Chaffour, n° 544, à Liège.

Changement de domicile.

Jean-Baptiste LARDINOIS, gérant-d'affaires, demeure actuellement rue du Pont, n° 835; il se charge de la rédaction de mémoires, pétitions, etc.; et continue de mériter la confiance générale, en procurant des fonds sur billets, hypothèques, etc.

Capitaux à placer sur billets et hypothèques, rue sur Meuse à l'eau, n. 936, à Liège.

Une demoiselle bien élevée et de bonne famille, désire se placer en qualité de fille de boutique. S'adresser chez les demoiselles Mahoux et de Sartorius, rue Souverain-Pont, n° 321.

M. BERRYER, marchand orfèvre, à la Couronne de roses, sur le Marché, à Liège, achète les couronnes, kopstuks, louis vieux, louis de fabrique, ducats, carlins, souverains, et les médailles romaines en or et argent, à un prix avantageux.

Samedi 2 juillet, à deux heures et demie, on vendra aux lieux accoutumés, les foins croissant sur les îles de Colonster, par portions ou autrement.

() Lundi 4 juillet 1825 et jours suivans, à deux heures de relevée, les héritiers bénéficiaires de Jean-Henri-François Bodson feront vendre aux enchères, à sa maison sise à Liège, sur la Batte, n° 1089, par le ministère du notaire PAQUE, les marchandises en fer de fonte, les meubles et effets dont le détail suit :

Ledit jour et le lendemain on vendra les chaudières, chaudrons, marmites, coquemars, casseroles, boîtes pour voitures, pots à colle, mortiers, poêles à échauffer, de toute qualité, poêles à frire, etc.; quatre canons et leurs affuts, un grand coffre-fort, 16,000 livres des Pays-Bas de fer de fonte et fer battu.

Le 3^e jour (mercredi) on vendra les meubles, consistant en pendules, tables, chaises, garde-robes, commodes, buffets, bois de lit, linges, literie, montres en or, services et autres objets en argent, et tous ustensiles de ménage.

Les créanciers de ladite succession sont invités à remettre audit notaire PAQUE les titres de leurs créances, et les débiteurs à lui verser ce qu'ils doivent.

(419) A vendre de gré-à-gré, et ensemble ou séparément, au vœu des amateurs.

1^o Un fourneau à fondre la mine de fer, situé à Wépion, à une lieue de Namur, sur la route de cette ville à Dinant, avec les mines y déposées et celles extraites, et emplacement pour un bockar qui existait encore il y a peu d'années;

2^o Une forge à deux affineries, chaufferie et bockar, située à Burnot, à deux lieues et demie de Namur, à cinq minutes de la route de cette dernière ville à Dinant;

3^o La moitié d'une fonderie, située audit Burnot, joignant la Meuse et ladite route;

Le tout très-avantageusement placé pour approvisionnement ayant de vastes magasins et habitations pour maître et facteurs, aux deux premières usines, jardin, verger, bois et autres morceaux de terrain;

S'adresser à M. l'avocat SIMON, rue des Fossés fleuris n° 417, à Namur.

() Jeudi 14 juillet 1825, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e. BERTRAND, notaire, à Liège, place St-Pierre, n° 871, les héritiers de M. Jacques Lambert feront procéder à la vente aux enchères publiques: 1^o de trois maisons portant les n°s 1139, 1140 et 1141, et dépendances avec 100 perches 266 palmes (23 verges grandes) ou environ de jardin, prairie et cotillage, le tout formant un seul et même ensemble, situé à Liège, faubourg St-Laurent.

2^o De trois maisons portant les n°s 315, 317 et 464 et dépendances, situées à Liège, faubourg St-Gilles.

3^o D'une rente annuelle et perpétuelle de 38 litrons 51 dés (8 setiers), moitié froment et moitié seigle, franc-moulu, due par les enfans de feu Jean-Jacques Dossin, vivant meunier, demeurant Outre-Meuse, à Liège.

4^o Et de 22 florins 98 cents (40 florins Bbt. Liège) de rentes en trois constitutions, dues par Jean-Mathieu Joiris, armurier, et son épouse, née Delvenne, domiciliés à Liège, faubourg St-Gilles.

S'adresser audit notaire pour prendre communication des conditions de la vente et des titres de propriété.